

Présidence de M. Gérard COLLOMB, Maire

Présidence de M. Gérard COLLOMB,

Maire

Le lundi 20 octobre 2008 à 16 h, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 14 octobre 2008 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de nommer M. Karim Helal, secrétaire de séance par vote à main levée.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : M. Collomb, M. Touraine, Mme Giovacchini, M. Buna, Mme Guillaume, M. Lévêque, M. Brumm, Mme Condemine, M. Braillard, Mme Fondeur, M. Fournel, Mme Gouzou-Testud, M. Képénékian, Mme Gay, M. Daclin, Mme Rabatel, M. Claisse, Mme Roy, M. Hémon, Mme Haguenaer, M. Philip, Mme Pierron, M. Maleski, Mme Brugnera, Mme Psaltopoulos, M. Coulon, Mme Deharo, M. Sanhadji, Mme Rivoire, Mme Frih, M. Helal, Mme Chevassus Masia, M. David, Mme Nachury, Mme Bertrix Veza, Mme Balas, M. Nardone, Mme Pesson, Mme Perraud, Mme Legay, M. Sécheresse, Mme Faurie Gauthier, M. Rudigoz, M. Hugué, Mme Bouzerda, M. Arrue, Mme Chichereau Dinguirard, M. Giordano, M. Julien-Laferrière, Mme Hajri, M. Bolliet, M. Vesco, Mme Gleize, Mme Perrin-Gilbert, M. Havard, Mme d'Anglejan, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, M. Hamelin, Mme Berra, M. Geourjon, M. Delacroix, Mme Gelas, Mme Reynaud.

Absents excusés : Mme Vallaud Belkacem, M. Tête, Mme Roure, Mme Bonniel-Chalier, M. Flaconnèche, M. Turcas, Mme Dognin-Sauze, M. Lebuhotel.

Dépôts de pouvoirs : M. Sécheresse, M. Maleski, M. Hémon, Mme Faurie Gauthier, Mme Chevassus Masia, Mme Fondeur, Mme Pesson ont déposé un pouvoir pour voter au nom de Mme Vallaud Belkacem, Mme Roure, Mme Bonniel-Chalier, M. Flaconnèche, M. Turcas Mme Dognin-Sauze, M. Lebuhotel.

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : Mme Deharo, Mme Gelas, Mme Reynaud, Mme Guillaume ont déposé un pouvoir pour voter au nom de M. Daclin, Mme Gleize, M. Nardone, Mme Perrin-Gilbert.

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

Adoption du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2008

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2008 parus au Bulletin Municipal Officiel du 6 octobre 2008.

Si personne n'a d'observation à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix.

(Adopté.)

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée le 31 mars 2008

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibération de principe du 31 mars 2008.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de baux, d'avenants et de conventions.

La liste de ces décisions est parue dans le Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Lyon du 13 octobre 2008.

Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)

Désignations de représentants dans divers organismes

M. LE MAIRE : L'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit :

« ...qu'il est voté au scrutin secret, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. »

Toutefois, « le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. »

Les désignations qui vont suivre ne nécessitent pas obligatoirement un vote au scrutin secret.

Aussi, je vous propose de procéder à un vote à mains levées pour l'ensemble de ces désignations.

Y-a -t'il des votes « Contre » ? « Abstention » ?

(Adopté.)

Désignation de représentants de la Ville de Lyon à l'Agence Locale de l'Energie de l'Agglomération Lyonnaise

M. LE MAIRE : Par délibération du 26 mai dernier, vous avez désigné les représentants de la Ville de Lyon pour siéger au Conseil d'administration de cette association : Mireille Roy comme titulaire, Richard Brumm, comme suppléant.

Or d'une part, les statuts prévoient que les membres du Conseil d'administration sont désignés par l'Assemblée Générale, d'autre part, Richard Brumm, m'a fait savoir qu'en raison d'un agenda déjà très chargé, il ne pourra pas siéger au sein de cet organisme.

En conséquence, je vous propose d'abroger la précédente délibération et de procéder à une nouvelle désignation de 2 représentants pour siéger à l'Assemblée Générale de cette association.

Nous avons la candidature de Mireille Roy comme titulaire et de Nicole Gay comme suppléante.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Adopté.)

Désignation d'un représentant de la Ville de Lyon au CRIAS – Mieux Vivre

M. LE MAIRE : Les Statuts de l'Association CRIAS – Mieux Vivre – Centre du Rhône d'Information et d'Action Sociale en faveur des Retraités et Personnes Agées, prévoit que la Ville de Lyon est membre de droit avec voix consultative à l'Assemblée Générale.

Je vous propose de désigner un représentant pour siéger au sein de cette association et notamment la candidature de Pierre Hémon.

Y-a-t-il d'autres candidatures ?

(Adopté.)

Questions écrites du 8^e arrondissement relatives à :

a– la programmation des travaux de démolition de l'autopont Mermoz-Pinel

M. COULON Christian, Maire du 8^e arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, l'autopont Mermoz-Pinel –arrivée de l'autoroute Chambéry-Grenoble en plein centre du 8^e arrondissement- crée une véritable fracture dans le quartier Mermoz. Il apporte de nombreuses nuisances (pollution, bruit...) pour l'ensemble des habitants des quartiers limitrophes en déversant un flux quotidien de 85.000 véhicules.

L'opération de démolition de cet autopont permettra de revaloriser l'entrée Est de Lyon en repoussant, à l'extérieur de la ville l'entrée de l'autoroute. Elle permettra le désenclavement des quartiers et améliorera le cadre de vie de ses habitants en créant une avenue paysagère, sécurisée pour les piétons et les cyclistes et des espaces publics.

C'est l'ensemble des habitants du 8^e qui bénéficiera de ces aménagements qui en feront la vitrine de l'entrée Est de notre ville.

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous donner la programmation actuellement connue des travaux ?

M. BUNA Gilles, Adjoint : Monsieur le Maire, vous avez parfaitement décrit les conséquences de cette arrivée d'une pénétrante dans l'agglomération au cœur de Lyon et dans votre arrondissement. Vous avez très bien décrit à la fois l'effet d'enclavement, de césure, de pollution et bien évidemment les bénéfices ou les bienfaits attendus de cette démolition, là aussi tout à la fois à l'échelle de l'entrée de la Ville et de l'agglomération.

Je comprends votre impatience, la première fois que l'on a parlé de la démolition de l'autopont, c'était en 1988, soit il y a tout juste 20 ans. Cela a

été inscrit ensuite au contrat Etat Plan 2000-2006, et vous-même deviez être, si j'ai bonne mémoire, le 3 décembre 2007 au comité de pilotage qui avait fixé un certain calendrier. Le calendrier était le suivant : démarrage des travaux en 2009, sous réserve et vous vous souvenez sans doute de ces réserves qui étaient au nombre de trois :

- mise en place des financements via les signatures des conventions de financement des partenaires Etat – Région – Grand Lyon,

- préparation des déclarations de consultation des entreprises,

- lancement des procédures d'appel d'offres par les services de l'Etat en charge du projet, puisque la maîtrise c'est l'Etat, mais premier petit problème entre la région et l'Etat concernant les conventions de financement puisqu'il y avait un désaccord sur le principe de la clause de révision des prix. Je crois que c'est en train de se résoudre, tant mieux car cela permettra de signer définitivement la convention. Du coup, comme il n'y a pas eu de convention, il n'y a pas eu de DCE ni d'appel d'offres.

Donc, le calendrier tel qu'il est recalé aujourd'hui par l'Etat, c'est environ un retard de dix mois sur le planning initial. Par rapport à décembre 2007, si vous voulez, on devrait avoir le calendrier suivant :

- mise en œuvre des procédures administratives : novembre 2008 – juillet 2009 : l'Etat ferait les DCE et les appels d'offres ;

- préparation du chantier : août 2009 – octobre 2009 ;

- réalisation des travaux par phase (4 phases de travaux prévues) : novembre 2009 – mars 2012 avec la démolition du viaduc à cette date, puis ensuite août 2011 au lieu d'août 2010.

Tout cela devrait être précisé mi décembre lors d'un nouveau comité de pilotage auquel vous participerez qui permettra de faire le point sur l'avancement des travaux tel que l'Etat nous le proposera. Il devrait y avoir également à ce comité de pilotage l'examen de la question de la communication puisque c'est important et pour les habitants du 8^e arrondissement puisque c'est le vôtre et c'est normal et également pour ceux de Bron. En attendant je voudrais vous rassurer car s'il y a une année de retard, elle n'est pas perdue puisque la DDE a demandé au CTE d'examiner les conditions d'un transfert modal, certes il y a eu une baisse du trafic par rapport aux mesures prises en 2006-2007, suite au prix du pétrole ou à de nouvelles habitudes. En tout cas, l'idée c'est d'essayer d'accroître et d'accentuer ce transfert modal puisque le tuyau pourra, évidemment, laisser passer moins de circulation qu'aujourd'hui avec l'autopont et puis faire en sorte qu'il n'y ait pas d'effet report négatif, non pas dans le secteur du 8^e arrondissement mais dans celui de Bron. Une étude est donc faite qui préconise un certain nombre de solutions pour résoudre ces problèmes et faire en sorte de voir plus de gens se déplacer et entrer dans le 8^e avec les transports collectifs après avoir laissé leur voiture un peu en amont.

J'espère avoir répondu à votre question. Jusqu'en décembre 2008, nous allons nous retrouver en commun au comité de pilotage.

b- la reconstruction urbaine du quartier de Mermoz-Nord

M. COULON Christian, Maire du 8^e arrondissement : Le quartier Mermoz-Nord a été entièrement construit à la fin des années cinquante. Il regroupe plus de 500 logements sociaux appartenant à l'OPAC du Grand Lyon. Ces logements qui n'ont pas bénéficié de réhabilitation sont devenus vétustes et inadaptés aux conditions de vie d'aujourd'hui. D'autre part, la configuration urbaine a favorisé l'isolement du quartier.

L'OPAC du Grand Lyon, en collaboration avec la Ville de Lyon, a réalisé un ambitieux programme de reconstruction urbaine : un habitat de qualité favorisant la mixité urbaine, des voies de circulation qui permettront de désenclaver le quartier, des abords et des espaces publics paysagers favorisant le cadre de vie, des équipements publics rénovés.

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous préciser le calendrier des travaux ainsi que les moyens de concertation et d'information qui seront mis en place ?

M. LEVEQUE Louis, Adjoint : Monsieur le Maire du 8^e, chers Collègues, la démolition de l'autopont Mermoz-Pinel que nous venons d'évoquer est bien la condition de la transformation de ce quartier pour en faire une véritable entrée de ville, une occasion de reconstruire ce quartier pour retisser le lien entre Mermoz-Nord et Mermoz-Sud, l'ouvrir sur son environnement (Laënnec), diversifier l'habitat qui est aujourd'hui 100 % de logements sociaux pour l'amener à un nouvel équilibre à 60 % de logements sociaux et 40 % de logements privés ou en accession à la propriété au terme du projet mais aussi de poursuivre le développement social et humain engagé dans ce quartier depuis de nombreuses années.

Les transformations urbaines : habitat, voiries, espaces publics sont accompagnées d'action sur l'emploi avec le pôle de proximité de la Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon, d'actions socio-éducatives avec le Parcours de Réussite Educative, l'antenne du Centre Social Laënnec, d'actions pour maintenir la qualité du cadre de vie et la tranquillité en s'appuyant sur la participation des habitants, d'actions culturelles autour de la mémoire du quartier et de ses habitants, d'événements festifs avec en particulier, récemment, le défilé de la biennale de la danse.

Un projet urbain et humain pour transformer durablement la vie des habitants de ce quartier qui fait l'objet de la convention signée avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine en février 2007 pour une durée de 5 ans.

Ce projet est aujourd'hui bien engagé : 50 % des ménages ont déjà été relogés (246 familles) et la moitié des logements sont aujourd'hui libérés.

Les premières démolitions de l'OPAC du Grand Lyon sont engagées :

- le logement situé sur le passage traversant rue Genton a été démoli au mois de juillet ;
- le chantier de démolition partiel de l'immeuble D2 de 33 logements est engagé depuis fin septembre, il s'achèvera en décembre prochain ;
- la construction de l'antenne du centre social Laënnec démarrée en avril dernier sera également livrée en décembre ;
- la réhabilitation de l'immeuble A de 42 logements sur l'avenue Jean-Mermoz qui est aussi engagée, s'achèvera en juin 2009, date à laquelle les habitants relogés provisoirement pourront réintégrer leurs logements à cette période.

Les opérations à venir sont les suivantes :

- la démolition en cours de l'immeuble D2 va permettre la création d'une nouvelle voirie dans le prolongement de la rue Tixier de Mermoz-Sud. L'aménagement de cette voirie se fait en deux phases : une première phase avec un aménagement provisoire entre septembre et décembre 2009 et une deuxième phase avec la finition des plantations entre juin 2011 et janvier 2012 après la livraison des logements construits de part et d'autre de cette nouvelle voie.
- la construction de deux immeubles de l'OPAC du Grand Lyon de 65 logements. Le jury a rendu sa décision en juillet dernier. Le permis de construire sera déposé en janvier 2009 et le chantier débutera en 2010 pour une livraison début 2012.
- dans le même calendrier s'engagera le programme de construction des logements de la Foncière (73 logements).
- la démolition de l'immeuble G de l'OPAC du Grand Lyon : ce bâtiment est composé exclusivement de grands logements (10 T6 – 10 T7) et ces 20 logements génèrent 39 relogements ; il reste moins d'une dizaine de relogements à opérer. La démolition devrait s'engager sur le deuxième trimestre 2009.
- la réhabilitation d l'immeuble C, la tour de 98 logements : les études sont en cours, les travaux devraient s'engager en nombre 2009 pour s'achever en janvier 2011.

Puis ce sera la démolition des bâtiments E et F (173 logements) qui pourrait intervenir courant 2011 pour permettre l'engagement de la construction de 112 logements en accession à la propriété et de 24 logements sociaux entre 2012 et 2013. Donc vous voyez, la cohérence avec le calendrier même recalé

de la démolition de l'autopont, puisqu'après la démolition de l'autopont interviendront ces programmes de reconstruction sur cette période.

Reste la question de l'immeuble B pour lequel le dossier initial prévoyait la réhabilitation lourde comme alternative à la démolition. Compte tenu à la fois des coûts envisagés et du souhait de 80 % des habitants de ne pas revenir dans leur logement à l'issue de la réhabilitation, ce projet est aujourd'hui intégré à un territoire plus large, celui de l'îlot Sangnier, pour lequel une étude de composition urbaine est programmée en 2009 qui permettra de définir :

- le programme d'intervention pour l'immeuble B ;
- le programme d'espaces publics et d'opérations immobilières en logements et en activités en lien avec le projet sur le tènement Casino.

Concernant la concertation : au-delà de la concertation réglementaire (l'enquête publique pour la création de la ZAC en 2006 et des accords collectifs avec les locataires pour les réhabilitations), des réunions de concertation conformément à la charte de la participation de la Communauté urbaine ont eu lieu.

Un plan de concertation est en cours sur ce quartier :

- des réunions publiques ont eu lieu en 2004, 2006 et 2007 ;
- un atelier de concertation sur le projet urbain de Mermoz Nord en lien avec la démarche participative engagée sur le projet d'autopont en 2006 ;
- un atelier de concertation sur le projet de déplacement des aires de jeux à travailler en 2007-2008 pour faire des propositions sur ces déplacements.

Des plaquettes d'information et de présentation du projet Mermoz Nord ont été adressées à l'ensemble des habitants du quartier (en 2004, 2005 et 2006). L'OPAC du Grand Lyon a ouvert en décembre 2006, un espace d'information sur le quartier Nord avec une permanence hebdomadaire des conseillers en relogement.

Le plan de concertation et de communication du projet du quartier de Mermoz se définit en complémentarité par rapport au projet global qui couvre l'ensemble du secteur Mermoz – Pinel – Les Essarts et en complémentarité aux actions de communication attachées à chacune des opérations relevant de la responsabilité ou de l'OPAC ou du Grand Lyon ou de la Ville. Ce sont les informations « chantiers » par exemple.

Ce volet concertation sur le projet urbain de Mermoz Nord a permis la mise en place :

- d'un Comité de suivi participatif composé d'élus, d'habitants « relais », de représentants associatifs, appelés à se réunir deux à trois fois par an. Créé en 2007, il s'est réuni deux fois et doit se réunir à nouveau début décembre 2008 ;

- d'ateliers Cadre de vie organisés en lien avec le Conseil de quartier : ils réunissent les élus, les habitants et les techniciens autour des questions de vie quotidienne et sont à l'initiative de visites de quartier (ce qu'on appelle les diagnostics en marchant) deux fois par an ;

- d'ateliers « Projets urbains » qui sont à organiser, qui n'ont pas démarré mais que nous mettrons en place en phase de programmation des opérations d'aménagement des espaces extérieurs et des espaces publics sur le quartier.

Pour le volet communication :

- des panneaux de signalisation des chantiers en cours sont installés fin 2008 puis actualisés chaque année avec des déclinaisons sous forme de posters à afficher dans les structures de proximité ;

- des lettres d'information aux habitants sur un rythme de trois par an : deux numéros ont déjà été réalisés et la prochaine édition est prévue début 2009.

En complément des expositions mobiles et des supports de présentation de projets qui seront réalisés à la fin de cette année, on trouvera des dépliants, des fiches techniques de présentation des projets et enfin, un agenda événementiel qui sera un support d'information sur les rendez-vous qui vont rythmer la vie du quartier et qui seront mis à jour tous les deux mois.

M. LE MAIRE : Voilà, Monsieur le Maire, je crois qu'après la requalification du quartier Valéo avec ce qui se passe sur le boulevard des Etats-Unis avec T4, nous franchissons avec Mermoz un nouveau pas. Il nous restera peut-être le quartier du Moulin à vent - Grand Trou sur lequel nous allons travailler dans ce mandat. Je crois que le 8^e arrondissement aura une autre physionomie.

Mesdames et Messieurs, chers Collègues, nous allons maintenant rentrer dans le vif des rapports, avec un premier dossier présenté par M. Lévêque.